

# VIGILANCE CRUE

**Mercredi 7 février - 11h30 Belleplace-Blandin**

**SyAGE – zone confluence :** La décrue se poursuit à la vitesse de – 1cm/h.

**Vigicrues – Seine :** La décrue s'est amorcée dimanche. La tendance est durablement à la baisse.

**L'évacuation est fortement conseillée pour les riverains des rues suivantes :**

Blandin – Lamartine – Docteur Roux – Chemin des Pêcheurs - L'Yerres - Chemin des Oiseaux  
Chemin de la Paix - bas de la rue Belleplace

**Circulation** Les agents de la Ville sont présents dans le quartier 24h/24. Ils continuent à ajuster les passerelles, à assurer la surveillance ainsi qu'un service de barques pour permettre la continuité des accès. Pour tout contact concernant les barques : 06 42 24 12 80.

**Hébergement** Un point d'accueil des caravanes reste disponible sur le parking de la piscine (av. de l'Europe). Un accueil est prévu pour les habitants qui n'ont pas de solution d'hébergement familial et pour les personnes en situation de fragilité. Contact : 06 11 72 26 19.

**Pompage** Il est inefficace de pomper à ce stade, les réseaux étant saturés. Votre assurance peut vous fournir des moyens de pompage : contactez-la. En complément, la Ville met en place un service de pompage. Vous pouvez vous signaler dès à présent au 01 75 48 10 11.

**Assainissement** Limiter au maximum les rejets dans les réseaux (lave-linge, lave-vaisselle, pompage...), en raison de la saturation des réseaux.

**Information** Une permanence pour vous orienter dans vos démarches administratives est mise en place à la Maison des Projets, 27 rue de Paris, du lundi au vendredi de 16h à 20h, samedi de 14h à 18h

**Déchets / nettoyage** La collecte des ordures ménagères n'a pas été faite aujourd'hui en raison des conditions climatiques, reprogrammation dès que possible. Des bennes sont mises en place rue de l'Yerres et 73 rue du Chemin de Fer. Le nettoyage/lavage se poursuit.

**Soutien psychologique** Une cellule de soutien psychologique est mise en place pour aider les personnes qui le souhaitent au 01 45 17 95 66.

## **En cas de coupure d'électricité, il est rappelé que :**

- les groupes électrogènes doivent être impérativement installés à l'extérieur des bâtiments et jamais dans des lieux fermés (maison, cave, garage,...) ;
- les dispositifs de fortune (braseros...), ne doivent pas être utilisés à l'intérieur des habitations ;
- les poêles à pétrole ne doivent être installés que dans des pièces ventilées et ne doivent pas être utilisés de façon continue.

Dès que votre habitation n'est plus inondée, contactez Enedis pour prendre rendez-vous pour la remise de l'électricité au 09 726 750 94 (gratuit, 24h/24, 7j/7). La ville intervient auprès d'Enedis pour que l'électricité soit rétablie dès que possible.

**Attention :** l'eau du robinet est potable ■ par précaution d'hygiène, au vu des eaux stagnantes, se laver soigneusement et régulièrement les mains

## **Restez vigilants et tenez-vous informés :**

☞ CELLULE DE CRISE DU SYAGE ACTIVEE. Pendant les heures ouvrables au 01 69 83 72 75 ou 01 69 83 72 76 ☞ [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr) ☞ inscrivez-vous sur SIRYAC pour être informés des crues de l'Yerres par SMS ☞ [www.villeneuve-saint-georges.fr](http://www.villeneuve-saint-georges.fr) et panneaux d'affichage dans la ville.